

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

FORMATION MONTESSORI

LIVRET D'ACCUEIL Plus

Documents d'accompagnement des personnes en situation de Handicap

« Pour tout apprenant inscrit en formation que cela soit sur un accueil court ou long, l'Institut Supérieur Maria Montessori met à votre disposition ce livret car chacun d'entre nous peut ponctuellement ou quotidiennement avoir besoin d'un accompagnement spécifique ».

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

L'institut Supérieur Maria Montessori se donne pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et l'Institut ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne disposerait pas des moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les étudiants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y trouverez des contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre scolarité.

Sommaire

Votre situation	Page 3
Nos référents Handicap	Page 4 - 5
L'accompagnement proposé	Page 6 - 7
Le déroulement de votre formation	Page 8
Les outils mis à votre disposition	Page 8
Annexe	Page 9 - 10

Votre situation

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

Si vous êtes ou vous retrouvez dans une de ces situations au cours de votre formation vous êtes en situation de handicap et avez droit à un accompagnement spécifique :

- Une limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Une incapacité à vivre et à agir dans un environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension.

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement.

Vous pouvez aussi aborder votre situation lors de l'entretien préliminaire à votre formation. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier de candidature et/ou votre dossier d'inscription que vous êtes en situation de handicap. Le responsable des admissions en informera votre formateur et/ou le référent handicap.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à votre formateur, il vous suffit de lui envoyer un mail (voir nos référents handicaps).

Vous pouvez aborder votre situation à tout autre moment au cours de la formation, si votre situation change, si vous en ressentez le besoin.

Vous pouvez convenir d'un rendez-vous avec votre formateur et/ou le référent handicap afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité.

Dans certains cas, comme pour le passage des examens afin que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation (voir l'accompagnement proposé).

Nos référents Handicap

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

Nos formateurs vous accueillent avec une attention particulière. Le référent handicap veille à votre accompagnement dans un souci d'équité, il est le lien entre vous, votre formateur, le personnel administratif et vos familles si nécessaire.

Toute l'équipe de l'institut Supérieur Maria Montessori fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions

Selon la formation choisie vous pouvez vous adresser à votre formateur et / ou au référent handicap.

A L'ISMM de Nogent-Sur-marne :

(Centre de formation pour les éducateurs Montessori pour les enfants de la naissance à trois ans et pour la maison des enfants, trois à six ans)

- SOLVEIG HENNEGUIER Auxiliary AMI pour la maison des Enfants
s.henneguiер@formation-montessori.fr
- DIDIER HERBIN Auxiliary AMI pour la maison des enfants
d.herbin@formation-montessori.fr
- MARILYNE MAUGIN Formatrice AMI pour la maison des enfants
m.maugin@formation-montessori.fr

A L'ISMM de Lyon :

(Centre de formation pour les éducateurs Montessori pour la maison des enfants)

- ISABELLE SÉCHAUD Directrice pédagogique de l'ISMM-Lyon, auxiliary AMI pour la maison des enfants
i.sechaud@formation-montessori.fr

A L'ISMM de Montpellier Méditerranée :

(Centre de formation pour les éducateurs Montessori pour l'école élémentaire)

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

- HADRIEN ROCHE Formateur AMI pour l'école élémentaire, éducateur AMI pour la maison des enfants et pour l'école élémentaire
h.roche@formation-montessori.fr

Au référent handicap :

- SANDRINE NARDINI Assistante administrative, référente Handicap (Educatrice spécialisée)
s.nardini@formation-montessori.fr

Ma mission est de veiller à la prise en compte de votre situation par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs.

Je suis votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et je fais en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Je suis également l'interlocutrice de vos conseillers handicaps régions, de vos familles ainsi que des différents formateurs pour la prise en compte de votre situation globale, si nécessaire.

Je m'engage à respecter le caractère confidentiel de nos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

L'accompagnement proposé

Tous les étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant seront accompagnés tout au long de leur formation.

L'institut supérieur Maria Montessori **s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les étudiants d'accéder à ses formations.**

Comme tous les autres étudiants ils ont accès aux :

- Information sur les formations, les diplômes délivrés
- Information sur les conditions de financements possibles
- Information sur le déroulé de la formation choisie
- Préparation aux examens.

L'institut Supérieur Maria Montessori s'engage à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services de l'institut ;
- L'accompagner dans ses démarches.

Sur les lieux de formations :

Chaque site de l'Institut Supérieur Maria Montessori, est soumis à l'obligation de rendre accessible ses locaux pour les personnes en situation de handicap. Des travaux ont été réalisés pour compléter la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les trois centres de formation. Un garage peut être mis à disposition sur deux sites de formation (à long terme ou ponctuellement, gratuit ou payant, en fonction du besoin).

L'ISMM de Nogent-Sur-marne

Est l'un des deux centres de formation Montessori en France agréé par l'Association Montessori Internationale (AMI). Il délivre le Diplôme Montessori International d'éducateurs et le certificat Montessori International d'assistants (reconnus dans les écoles Montessori du monde).

L'équipe pédagogique de l'ISMM est composée de formateurs formés par l'Association Montessori Internationale, elle est soumise à un contrôle pédagogique permanent, ce qui garantit la qualité du niveau de l'enseignement dispensé.

L'ISMM est un cours international et reçoit des étudiants de différents pays et religions.

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

Le Diplôme Montessori International ouvre la voie à différentes carrières : il permet d'accompagner des enfants dans leur développement au cours de ces années si cruciales.

Il dispense les formations d'éducateurs Montessori pour les enfants de la naissance à 3 ans et pour la maison des enfants (3-6 ans), les formations d'assistants Montessori pour ces deux tranches d'âge, des formations pour les éducateurs diplômés dans le cadre du perfectionnement des connaissances et compétences pour s'adapter à la réalité du terrain.

Il propose aussi, en lien avec des écoles Montessori partenaires signant la Charte de l'Association Montessori de France, des week-ends qui permettent de découvrir la pédagogie Montessori, ouvertes à toutes personnes désireuses de s'initier à cette approche de l'enfant.

Le centre de formation de Nogent-sur-Marne est situé au premier étage d'un immeuble il est accessible aux personnes à mobilité réduite par ascenseur. Il peut mettre à disposition un garage sous conditions.

Le centre est composé de différentes salles de formations ainsi que d'un accueil, de cabinets d'aisance adaptés ainsi que d'un salon cuisine.

Les circulations intérieures sont conformes aux règles d'accessibilité.

A L'ISMM de Lyon :

Ce centre a ouvert ses portes en septembre 2015 pour accueillir une formation d'éducateurs Montessori pour la maison des enfants et des formations d'assistants Montessori, ainsi que des week-ends découverte.

Le centre de formation de Lyon est situé au rez-de-chaussée et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il n'y a pas de garage ou de parking. Le bus est privilégié.

Le centre est composé de deux salles de formations ainsi que d'un accueil, de cabinets d'aisance adaptés ainsi que d'un salon cuisine.

Les circulations intérieures sont conformes aux règles d'accessibilité.

A L'ISMM de Montpellier Méditerranée :

Ce centre a ouvert ses portes en août 2017 pour accueillir une formation d'éducateurs Montessori pour l'école élémentaire (6-12 ans).

Le centre de formation de Montpellier est situé au rez-de-chaussée et n'est pas complètement accessible aux personnes à mobilité réduite, mais des aménagements sont prévus.

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

Le centre est composé de deux salles de formations ainsi que d'un accueil, de cabinets d'aisance adaptés ainsi que d'un salon cuisine.

Il n'y a pas de parking mais une possibilité de location d'un garage, l'accès en Tram est privilégié sur la ville de Montpellier.

Les circulations intérieures sont conformes aux règles d'accessibilité.

Le déroulement de votre formation

Au cours de l'entretien que vous aurez avec votre formateur et/ou avec le référent handicap, il sera déterminé avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons les cours par la plateforme Schoology, le temps supplémentaire lors des examens.

Pour tout étudiant en situation de handicap, l'agence met en place un accompagnement spécifique pendant la formation :

- Échanges avec les éventuels partenaires impliqués (employeurs, référents régional, référent pôle emploi, famille)
- Contenu de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle.
- Organisation d'examens adaptés

Nous attirons votre attention sur la délivrance de votre diplôme par l'AMI Association Montessori Internationale, elle est le garant de la bonne dispense de votre formation aussi les aménagements se font en lien avec ses exigences de formation tel que temps de présence obligatoire, le temps de pratique supervisé, le rendu des devoirs, la réalisation des albums afin de pouvoir vous présenter aux examens et ce quel que soit votre handicap.

Les outils mis à votre disposition

Un espace Schoology est dédié à chaque étudiant dès lors qu'il est inscrit dans l'institut. Il peut y accéder via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

L'espace Schoology est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des étudiants.

Grâce à cet outil, vous pouvez accéder dans un seul espace à plusieurs services :

- Une boîte mail
- Tous les documents annuels

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

- Le planning des cours
- Les cours
- Les devoirs
- Les corrections
- Les actualités de l'institut

L'institut Supérieur Maria Montessori vous souhaite une bonne formation et l'obtention de votre diplôme ou certification.

ANNEXES

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)
- Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap :

Il peut vous être demandé un document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **PPS** : Délivrée par la MDPH

Institut Supérieur Maria Montessori

Centre de formation agréé AMI

- **Le Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).
- **L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différents documents que nous avons à votre disposition pour faciliter votre intégration et accompagnement avant et pendant votre formation :

- Guide pratique
- Liste des Handicaps accompagnés au sein de l'ISMM

